



PROJET PEDAGOGIQUE

Formation d'Accompagnant Educatif et Social

- Spécialité « Vie en structure collective »
- Spécialité « Vie à domicile »
- Spécialité « Education inclusive »

Directrice
Directeur pédagogique
Responsables pédagogiques

Martine COURTHEUSE
Michaël TROTOT
Myriam FAVRIE, Jérôme PERSCH

I. L'ORGANISATION

1. Responsabilité

L'établissement est placé sous :

- La responsabilité pédagogique du Responsable de formation, assisté de l'instance technique et pédagogique,
- La responsabilité administrative de la Direction administrative et financière,
- La tutelle de la DRETS et du Conseil Régional.

2. Présentation de l'équipe

L'équipe administrative composée de :

- La Directrice exécutive en charge des activités administratives et financières,
- Deux Assistantes Administratives.

L'équipe pédagogique est composée :

- du Responsable de formation,
- des formateurs (Cadres de santé, Educateurs spécialisés, Infirmier(e)s, Psychologues, Ergothérapeutes, Aides médico-psychologiques, Responsables d'ESMS).

II. LES MOYENS

1. Moyens pédagogiques

- Salle de TP
- Salle de cours
- Matériel d'aide à la mobilisation
- Vidéoprojecteurs
- Bureau pour entretien individuel
- Accès internet

2. Moyens administratifs

- Logiciel informatique dédié au suivi optimum du cursus de formation de la candidature à la validation du diplôme,
- Bureau pour entretien individuel,
- Salle de réunion

3. Les locaux

PARIS : 50 boulevard Ménilmontant, PARIS 20ème

LYON : 11 rue Guilloud, LYON 3^{ème}



III. LES MODALITES D'ENTREE EN FORMATION

L'admission en formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DE AES) est subordonnée à la réussite à des épreuves d'admission en formation organisées par les instituts de formation.

Les épreuves d'entrée en formation comprennent **une épreuve écrite d'admissibilité** et une **épreuve orale d'admission**.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant,
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture,
- BEP Carrières Sanitaires et Sociales,
- BEPA Option Services aux personnes,
- BAPAAT, CAP Petite Enfance, CAPA Services en milieu rural,
- Diplôme d'Etat d'Assistant Familial,
- Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles,

- Les lauréats de l'Institut du service civique.

Sont dispensés des épreuves d'entrée en formation :

- Les apprenants titulaires d'un DEAES qui souhaitent obtenir une spécialité différente de celle acquise au diplôme
- Les apprenants titulaires du DEAMP ou DEAVS qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité que celle acquise au titre de leur diplôme.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission

Epreuve d'admissibilité

Il s'agit d'une épreuve écrite au cours duquel le candidat doit répondre en une heure trente à dix questions portant sur des questions sociales, médico-sociales, économiques et éducatives.

L'organisme dispose d'une banque de sujet. Par soucis d'équité, les sujets sont changés à chaque rentrée (un sujet pour la rentrée du mois de juin et un autre pour la rentrée du mois de novembre).

Les copies sont rendues anonymes pendant l'épreuve et sont corrigées par la responsable de formation. Sont admissibles les candidats qui ont obtenus la note de 10/20 et plus à l'épreuve écrite.

Pour mémoire, le concours n'est pas un moyen d'évaluation des connaissances des futurs étudiants. Il permet :

- de mettre en évidence les capacités de rédaction et de synthèse des candidats,
- de se positionner sur un phénomène d'actualité sanitaire et sociale.

ASSISTEAL Formation applique les dispenses d'épreuve d'admissibilité (écrite) aux candidats titulaires des diplômes tels que prévus à l'article 4 de l'arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.

Pour l'épreuve d'admission

Il s'agit d'une épreuve orale en présence d'un jury de deux personnes (1 jury formateur et 1 jury professionnel).

Le candidat prépare un questionnaire pendant trente minutes en amont de l'entretien dans une salle isolée. Ce questionnaire vise à apprécier la connaissance du candidat de la formation et la cohérence de son projet professionnel.

Au cours de l'entretien, le jury évalue la cohérence du projet professionnel du candidat, le cursus de la formation, les motivations et contraintes de la profession, l'intérêt pour le travail en équipe et les contraintes de la formation perçues (organisation, horaires, financement, ...).

Les candidats ayant obtenus une note supérieure ou égale à 10/20 sont déclarés admis par ordre de mérite.

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend **une liste principale et une liste complémentaire**.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats, l'admission est déclarée dans l'ordre de priorité suivant :

- Au(x) candidat(s) ayant bénéficié d'une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité,
- Au(x) candidats(s) ayant obtenu la note la plus élevée à l'épreuve d'admissibilité, dans le cas où aucun des candidats à départager n'a été dispensé de cette épreuve,
- Au candidat le plus âgé, dans le cas où les conditions définies précédemment n'ont permis de départager les candidats.

La commission d'admission

A l'issue des épreuves de sélection, ASSISTEAL Formation organise une commission d'admission composée :

- du directeur de l'établissement,
- du responsable pédagogique,
- d'un représentant professionnel de chacune des spécialités,

afin d'arrêter la liste des candidats admis à suivre la formation.

La décision est notifiée à chaque candidat et à la DRETS.

En parallèle du processus d'admission, les candidats sont reçus par la responsable de formation qui établit, en leur présence, un programme de formation adapté aux dispenses et allègements possibles, au regard des diplômes obtenus au préalable (cf. protocole d'allègements et de dispenses).

Les concours sont organisés en deux sessions par an :

SESSIONS	Epreuves écrites d'admissibilité	Epreuves orales d'admission	Commission d'admission	Communication des résultats
1^{ère} session	Mars	Mai	Juin	Fin juin
2^{ème} session	Août/Septembre	Mi-septembre	Octobre	Mi-octobre

La rentrée

A l'issue de la commission d'admission, un dossier définitif est constitué et le candidat doit fournir des justificatifs et informations complémentaires permettant de confirmer son inscription en formation.

Une attestation d'entrée en formation AES stipulant l'option choisie sera remise aux étudiants à l'issue du parcours de détermination.

Le règlement intérieur

Un exemplaire du règlement intérieur est remis à chaque élève lors de son admission et commenté dès l'entrée en formation.

Tout élève ne peut poursuivre la formation que s'il s'engage à le respecter ; une attestation relative à ce règlement doit être signée et complétée.

Le règlement intérieur précise :

- L'admission en formation,
- La sécurité,
- La tenue,
- Les horaires de présence,
- Les absences,
- La franchise
- La récupération des absences,
- Les congés,
- Le suivi pédagogique,
- Le suivi financier,
- Les droits et obligation des apprenants,
- L'instance technique et pédagogique,
- La validation du diplôme d'état,
- Les conditions matérielles des études.

IV. LE DISPOSITIF DE FORMATION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Le métier d'accompagnant éducatif et social se situe à la frontière de l'éducatif et du soin.

Le rôle du professionnel est de mettre en œuvre un accompagnement adapté aux problématiques que rencontrent les usagers, tant dans leur parcours de vie que dans leurs difficultés quotidiennes. La formation se compose de quatre domaines de compétences.

L'approche pluridisciplinaire vise à apporter aux étudiants des moyens de réflexions et/ou des outils leur permettant d'investir une profession d'accompagnement personnalisé.

Les domaines de compétences se déclinent comme suit :

▪ DC1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale

A partir de connaissances juridiques qui positionnent l'utilisateur au cœur de son accompagnement, ce domaine de compétence approfondi les notions de connaissances de la personne sur différents plans :

- Notions d'anatomie et physiologie
- Notions de psychologie
- Pédagogie et accompagnement adapté.

Principalement, ce domaine de compétence vient délimiter la place de l'AES dans les missions professionnelles qui lui sont confiées et selon le public qu'il accompagne.

La question de l'adaptation de la pratique professionnelle en direction de l'utilisateur est largement abordée. Cette adaptation implique des capacités d'observation et d'analyse ; ces deux aspects deviennent des supports de propositions d'accompagnement.

Le socle commun envisage dans sa globalité cette position de professionnel de l'action sociale. Des précisions seront apportées dans chacune des spécialités proposées. Ces précisions sont d'ordre juridique mais apportent des éléments en communication professionnelle et en démarche de projets.

Depuis la fin du 20^{ème} siècle, la place de la personne en situation de handicap ou en difficulté sociale est davantage mise en avant. On le perçoit notamment au travers de la loi 2002-2 qui inscrit dans le parcours de l'utilisateur la question du projet personnalisé et la possibilité pour l'utilisateur de choisir son parcours de vie, dans la limite de ces droits.

L'AES participe pleinement à l'élaboration de ce projet. Son rôle, entre autre, est de faciliter la compréhension de la personne accompagnée, de prendre en compte sa volonté, son parcours antérieur afin de définir au mieux les priorités, les grands axes de travail, dans le respect de l'éthique professionnelle. C'est au travers du cadre juridique que s'inscrit cette dynamique de projet. En effet, le cadre juridique détermine les limites mais aussi les possibilités liées au projet personnalisé.

Ainsi, à titre d'exemple les lois 2002-2, 2005-102, les lois 2016, l'article 375 du code civil ou encore une approche des juridictions nationales seront travaillées avec les étudiants, toujours au travers du spectre du projet personnalisé.

L'implication de la personne accompagnée peut être limitée par des mesures judiciaires telles que les tutelles ou curatelles qui modifient le « pouvoir » ou donne un choix partiel à l'utilisateur dans son parcours de vie. Ces questions seront largement abordées dans ce module. La responsabilité civile et pénale de l'AES, dans le cadre de ses fonctions, sera également traitée. Tous ces points juridiques seront abordés en étant centrés sur la personne accompagnée, au cœur du dispositif.

Les différents projets (institutionnels, pédagogiques, de service) seront étudiés pour permettre de bien définir la place du projet personnalisé. Ce module de formation vise à situer l'AES dans son contexte professionnel. Dans un premier temps, la formation dispense des connaissances des différentes structures, de leurs missions dans le contexte médico-social.

▪ **DC2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité**

La vie quotidienne et les actes quotidiens sont le premier support de travail de l'accompagnant éducatif et social. Au travers de ces moments précis se tisse la relation d'aide, de soin mais aussi la relation éducative. Ce domaine de compétence vise à apporter des éclairages quant aux différentes dimensions de l'accompagnement (éducative, affective, sociale, culturelle). En outre, ce domaine de compétence porte des connaissances fines sur les missions de l'accompagnant éducatif et social. Le rôle se précise dans les spécialités.

En effet, selon que l'AES exerce en établissement, à domicile, ou en milieu scolaire et ordinaire, il n'adoptera pas les mêmes attitudes au regard de l'environnement. L'accent sera donc mis sur la notion d'adaptabilité en fonction des publics accompagnés et du contexte d'accompagnement. Aussi, une

approche des formes de communication sera abordée afin de permettre aux étudiants d'être en capacité d'échanger le mieux possible avec l'utilisateur. En filigrane de ces enseignements, les notions de bientraitance et de prévention de la maltraitance seront omniprésentes.

Les moyens de faciliter l'accompagnement seront étudiés, notamment sur le plan de la communication et de l'ergonomie.

▪ **DC3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés**

L'accompagnant social et éducatif effectue ses missions professionnelles dans un dispositif en partenariat et en réseau. En partant de ces deux notions, ce domaine de compétence traite les questions de la place de l'AES dans l'accompagnement des personnes, en lien avec les autres professionnels.

Les notions de pluridisciplinarité et de pluri professionnalité seront abordées, tout comme les moyens de transmission d'informations relatives au parcours de l'individu et au suivi quotidien.

Au travers des écrits professionnels seront abordées les questions de recueil d'informations, de transcription globale.

Dans ce DC, nous évoquerons la notion de bonne distance et accentuerons la place de l'AES au sein de l'équipe.

Nous soutiendrons la question de la coopération avec les professionnels en distinguant, dans chaque spécialité, les types de professionnels rencontrés, les types de projets et particulièrement les projets d'établissement ou de service.

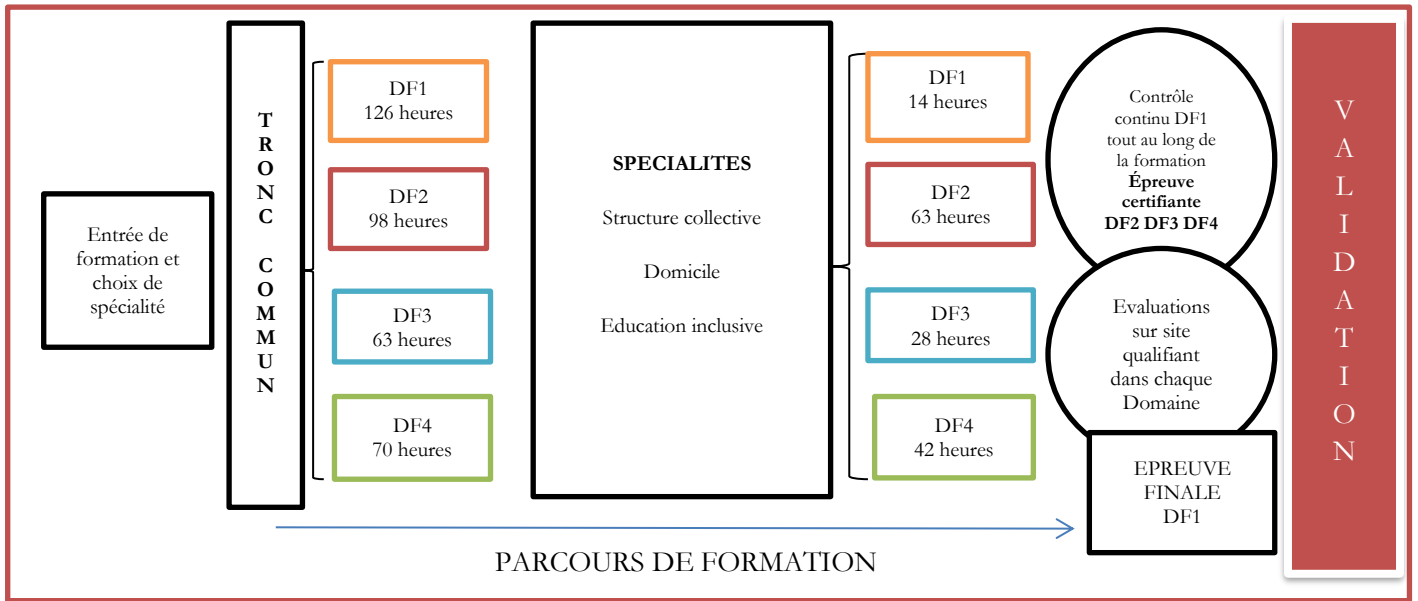
▪ **DC4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne**

L'accompagnant éducatif et social est amené dans le cadre de ses fonctions à mettre en œuvre des animations individuelles et/ou collectives. Une approche à partir de techniques éducatives et de médiation est travaillée avec les étudiants (musique, peinture, théâtre, sport, etc.).

Ce domaine de compétence permet d'aborder des notions d'individualité au sein du collectif. Comment l'individu se saisit de l'activité de groupe ? Comment lui proposer une activité qui soit adaptée à sa personnalité, à ses difficultés, à ses souhaits ? Comment l'activité peut-elle être un support d'apprentissage et d'expression ?

Ce module de formation amène l'étudiant à penser dans sa pratique quotidienne la question de l'apprentissage, de la participation de l'utilisateur, de sa relation à l'entourage (familial, amical, soignant, etc.) ; ce domaine vient, par extension, questionner l'étudiant sur l'évaluation des outils utilisés, des activités mises en place, des évolutions de l'utilisateur. En outre, ce module de formation apporte des éclairages sur la citoyenneté de la personne et comment l'AES peut accompagner l'exercice de cette citoyenneté.

Dans chaque domaine de compétences, la question de la culture professionnelle sera rappelée afin de permettre aux étudiants, futurs professionnels, de se situer dans l'équipe, de bien déterminer leur rôle et leur place.



PROGRAMME DE FORMATION

Le programme de formation présenté ci-dessous est exclusivement issu du décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et social et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire).

Il est présenté sous forme de découpage du contenu avec le nombre d'heures dédiées à chaque thématique.

La formation conduisant au diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social comporte 504 heures de formation théorique, une période de détermination de parcours de 21 heures et des temps de validation de l'acquisition de compétences. Elle comprend 378 heures de socle commun et 147 heures de spécialités.

La formation théorique et pratique se décompose en quatre domaines de formation (DF). Elle est précédée de 14 heures de détermination de parcours et comprend également 7 heures de validation des compétences.

La répartition du volume de formation théorique et pratique par domaine est la suivante :

DF1 « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale » : 126 heures d'enseignements socle et 14 heures d'enseignements de spécialité.

DF2 « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » : 98 heures d'enseignements socle, et 63 heures d'enseignements de spécialité.

DF3 « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés » : 63 heures d'enseignements socle, 28 heures d'enseignements de spécialité.

DF4 « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne » : 70 heures d'enseignements socle et 42 heures d'enseignements de spécialité.

Contenus du domaine de formation	Nombre d'heures par intitulé	Qualification du formateur
DOMAINE DE FORMATION 1: Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale		
CONTENU DE FORMATION A TITRE INDICATIF SOCLE COMMUN		
DF1 (126h)		
Les bases des politiques publiques et des lois régissant le secteur social et médico-social:		
L'Etat: les services centraux et les services territoriaux de la cohésion sociale	3.5	
Les agences régionales de santé		
Les DRJSCS		
Les collectivités territoriales	3.5	
. Les associations/opérateurs du secteur		
. Les personnes accompagnées et leur participation		
. Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale		Educateur spécialisé
. Loi protection enfance du 5 mars 2007		
. Loi égalité des chances du 11 février 2005	21	
. Loi autonomie		
. Lois sur la protection des personnes vulnérables du 5 mars 2007		
. Les différents lieux de vie et d'accueil des personnes dans le secteur social, et médico-social et éducatif: publics, réglementation applicable, principales missions et financements	3.5	
Ethique et déontologie		
. Notions et repères d'éthique et de déontologie		
. Secret professionnel et discrétion professionnelle		
. Notions juridiques sur le respect de la vie privée		
. Notions de responsabilité		
. Responsabilité civile et pénale	21	Cadre de santé
. Chartes		
. Maltraitance		
. Bienveillance		
. Discrimination directe ou indirecte		
Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociales et culturelles		
. Anatomie et physiologie des grandes fonctions et leurs troubles	14	Infirmière
. Les différentes étapes et les caractéristiques du développement de l'être humain tout au long de la vie	7	Psychologue
. La dimension psycho-sociale du développement de la personne	3.5	Educateur spécialisé
Pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, physiques et sociales	3.5	Psychologue
. Le normal, le pathologique, les troubles (DSM V)	3.5	

. Les déficiences et leurs étiologies motrices, intellectuelles, sensorielles, polyhandicap...	3.5	
. Les maladies mentales	3.5	
. Les pathologies liées au vieillissement	3.5	
. Les maladies neurologiques	3.5	
. Les conduites addictives	3.5	
. Les troubles anxieux, de l'humeur et de la personnalité	3.5	Psychologue
. Les troubles du spectre autistique	3.5	Educateur spécialisé
Situations de handicap		
. Classification internationale du fonctionnement du handicap	3.5	
. Notions de situation de handicap	3.5	
Les troubles de l'attachement et leurs conséquences	3.5	
Situations d'exclusion sociale et conséquences	3.5	
Professionnalisation et construction de l'identité professionnelles	3.5	
CONTENUS DE FORMATION A TITRE INDICATIF ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE DF 1 (14h)		
L'organisation du secteur du domicile : action sociale, médico-sociale et sanitaire	4	Educateur spécialisé
Le contexte d'intervention du secteur de l'aide à domicile:		
. Services prestataires, mandataires, l'emploi direct	2	Educatrice spécialisée
. Les différents dispositifs d'aide et de prise en charge	2	
La notion de qualité du service rendu par le service et par les professionnels	2	Cadre de santé
. Les différents dispositifs d'évaluation de la qualité	2	
Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle	2	Educateur spécialisé
CONTENU DE FORMATION A TITRE INDICATIF ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE (14h)		
L'organisation du secteur:		
. Les établissements sociaux et médico-sociaux et leur fonctionnement: statut, fonctionnement, financement, publics accueillis, missions	3	Educatrice spécialisée
. Le projet d'établissement	2	
La notion de qualité du service rendu par le service et par les professionnels	2	Cadre de santé
. Les outils d'évaluation de la qualité	2	
. La démarche d'évaluation/certification interne-externe	2	
Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle	3	Educateur spécialisé
CONTENU DE FORMATION A TITRE INDICATIF ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE (14h)		
L'organisation du système éducatif	3	Educateur spécialisé
Repères scolaires, périscolaires et loisirs	2	
La réglementation spécifique applicable aux élèves en situation de handicap, en accueil collectif	2	
. Plan personnalisé de scolarisation (PPS)	1	

. Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco)	1	Ergothérapeute
. L'orientation	1	Educatrice de jeunes enfants
. L'accompagnement	1	Educatrice de jeunes enfants
. Les personnes ressources	1	
. La coopération et les unités d'enseignement	1	
Professionalisation et construction de l'identité professionnelle	1	

DOMAINE DE FORMATION 2 - Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité			
CONTENU DE FORMATION A TITRE INDICATIF SOCLE COMMUN DF2 (98h)			
Observation, écoute et relation:			
. Méthode et outils	3.5	Educateur spécialisé	
. Les besoins fondamentaux de la personne	3.5		
. Les dimensions affectives, éducatives, sociales et culturelles et d'estime de soi, dans les situations d'accompagnement	3.5		
. Les temps clés du quotidien comme support à la relation d'aide et/ou à la relation éducative: modalités d'intervention	3.5		
Notions de dépendance, d'indépendance et d'autonomie		3.5	Psychologue
. Développement et maintien de l'autonomie dans l'accompagnement de la personne	3.5		Ergothérapeute
Notion de santé			
. Définition de l'OMS et son implication dans la vie quotidienne jusqu'aux soins palliatifs.	1		Infirmière
. Généralités sur les lois relatives à la santé et aux droits des malades: loi du 4 mars 2002, du 22 avril 2005, du 21 juillet 2009, du 18 février 2015	2.5		Educateur spécialisé
. Les principaux paramètres de surveillance de la santé, l'aide à la prise de médicaments	2		Infirmière
. La souffrance et la douleur dans toutes leurs dimensions	3.5		
. Notion de prévention et d'éducation à la santé	1.5		
Ergonomie, aide à la mobilité et transferts:			
. Les principes d'ergonomie, les techniques d'amélioration du bien-être de la personne et de confort	3.5		Ergothérapeute
. L'aide à la mobilité et aux transferts, les aides techniques et domotiques	3.5		
La personne et son rapport à la nourriture:			
. Plaisir et convivialité	1		AMP
. Alimentation et culture	1.75		
. Hygiène alimentaire	1.75		Infirmière

Les rythmes du sommeil	1.75	
Les fonctions d'élimination	1.75	
Intimité, vie affective et sexualité	1.75	Psychologue
La personne et son rapport au corps:		
. L'hygiène corporelle	1	Infirmière
. Les techniques d'hygiène et de soin de la personne	3.5	Educateur spécialisé
. Approche corporelle: le toucher relationnel; le corps et les émotions suscitées dans la relation à l'autre	3.5	AMP
Les techniques et outils de communication verbale et non verbale		
. Notions sur la communication et le langage non verbal	3.5	Educateur spécialisé
. Notions sur quelques méthodes et outils spécifiques les plus courants en communication améliorée et alternative	3.5	
. Connaissances de base sur les technologies de l'information et des multimédias	3.5	
Notions de base d'apprentissage en fonction du public accompagné		
. Les apprentissages, les techniques pédagogiques, les différents supports: repérages méthodologiques, modalités de mise en œuvre, évaluation	3.5	Educateur spécialisé
. Techniques éducatives favorisant la participation de la personne et l'expression de son choix	14	
Situations d'urgence et de danger pour la personne		
. Prévention et Secours Civiques de niveau 1 Evaluation des risques, facteurs de risques, prévention des chutes	7	Secouriste
Les règles d'éco-responsabilité		
Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle	3.5	Educateur spécialisé
CONTENUS DE FORMATION A TITRE INDICATIF ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE DF 2 (63h)		
Alimentation et cuisine:		
. Achats alimentaires	1	Educateur spécialisé
. Principes de conservation des aliments, la prévention des intoxications alimentaires	1	
. Techniques culinaires simples appliquées aux situations et aux capacités des personnes	1	
. Utilisation adaptée des appareils et des équipements à domicile	0.5	
La personne et son rapport au vêtement et au linge à son domicile		
. Le vêtement, le linge de maison	1	Educateur spécialisé
. Textiles, entretien, lavage, repassage, petites réparations	3	
La personne et son rapport au cadre de vie		
. Organisation et adaptation du logement en fonction des habitudes, des activités, de l'état de la personne	1	Ergothérapeute
. Notions d'hygiène et de sécurité du logement	1	
. Prévention des accidents domestiques et des chutes	3.5	
. Entretien: techniques et produits	1	Educateur spécialisé
Suivi du budget quotidien		

. Notions de suivi du budget familial, principales mesures de protection des consommateurs	2	Educateur spécialisé
. Gestion de documents administratifs courants, notion de classement	1.5	
Les moments essentiels de la personne		
. Repérage des évolutions des besoins fondamentaux	3.5	Educatrice spécialisée
. Repérage, adaptation de l'accompagnement	3.5	Aide Médico Psychologique
Le rapport à l'intime	1.75	
Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'autre	1.75	
Le rapport au toucher dans l'accompagnement	1	
Accompagnement adaptés à la personne:		
. Accompagnement sur des temps de toilette, de repas, de déplacements ou de repos compte tenu de l'état de santé de la personne	3.5	Ergothérapeute
. Approche de différents supports et méthodes d'accompagnement de la personne	3.5	
. Accompagnement en soins palliatifs et fin de vie	3.5	Infirmière
Accompagnement aux soins		
. Paramètres de la santé et surveillance des indicateurs de la douleur	3.5	Infirmière
. Protocoles liés aux décès	2.5	
Notions d'accompagnement au choix et à la prise d'initiative, notion de prise de risque	7	
Intervention auprès de la famille: Atelier pédagogique de professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (APPCIP)	7	
CONTENUS DE FORMATION A TITRE INDICATIF ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE DF 2 (63h)		
Notions d'hygiène et sécurité des locaux, de l'alimentation, du linge	3.5	Educateur spécialisé
La personne et son rapport au vêtement et au linge		
. Le vêtement, le linge	1	Educateur spécialisé
. Entretien	1	
La personne et son rapport à l'alimentation	3.5	
La personne et son rapport au cadre de vie:		
. Habitudes et repères	3.5	Educatrice spécialisée
. Repérage des moments clé et accompagnement	3.5	
Le rapport à l'intime	1.75	AMP
Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'autre	1.75	
Le rapport au toucher dans l'accompagnement	1	
Accompagnements adaptés à la personne:		
. Les temps clés du quotidien	7	AMP
. Accompagnement sur des temps de toilette, de repas, de déplacements ou de repos compte tenu de l'état de santé de la personne	3.5	

. Approches de différents supports et méthodes d'accompagnement de la personne	3.5	Ergothérapeute
. Accompagnement en soins palliatifs et fin de vie	3.5	Infirmière
. Activités et apprentissages	7	AMP
Accompagnement aux soins		
. Surveillance des paramètres de la santé et des indicateurs de la douleur	3.5	Infirmière
. Notions de soins aux défunts	3.5	Infirmière
Notions d'accompagnement au choix et à la prise d'initiative, notion de prise de risque	7	AMP
Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle	4	AMP
CONTENUS DE FORMATION A TITRE INDICATIF ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE DF 2 (63h)		
Hygiène et sécurité des lieux considérés		
. Procédures et protocoles	1	Educateur spécialisé
Incidence du handicap sur les apprentissages		
. Notions de pédagogie et de programmes scolaires	7	Educateur spécialisé
. Notions de méthodes, supports et outils d'apprentissage et de communication	7	Educateur spécialisé
. Notions des aménagements et adaptations pédagogiques applicables	7	
La démarche inclusive		
. Notion et méthodes de facilitation	3.5	Educateur spécialisé
Conséquences de la situation de handicap sur l'environnement scolaire et éducatif		
. Relation du jeune aux autres	7	Educatrice de jeunes enfants
. La communication avec le jeune	10.5	
. Expression du jeune	14	
Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle	6	

DOMAINE DE FORMATION 3 Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés		
CONTENU DE FORMATION A TITRE INDICATIF SOCLE COMMUN DF3 (63h)		
Travail en équipe et organisation:		
. Notion de partenariat et de réseau	1.75	Educateur spécialisé
. Modalités et processus de travail	1.75	
. Organisation du travail et notions de droit du travail	3.5	Directeur ESMS
. Réunions: contextes, objectifs	3.5	
. Fiches de postes, plannings	1.5	
. Notions de veille et de garantie continuité de l'accompagnement	3.5	Cadre de santé
. Notion de complémentarité dans une équipe pluri-professionnelle	3.5	

Transmission et communication professionnelle:		
. Les différents supports de communication et leur utilisation	1.75	Educateur spécialisé
. Ecrits professionnels	3.5	
. Recueil, tri des informations	3.5	
. Transmissions orales et écrites	1.75	Infirmière
. Prise de parole en situation professionnelle	1.75	
. Notion de distance professionnelle	1.75	
Notions de projets:		
. Projet d'établissement	3.5	Educatrice spécialisée
. Contexte et cadre juridique du projet personnalisé	7	
. Notion de projet personnalisé et méthodologie	7	
Participation au projet personnalisé:		
. Le repérage des potentiels de la personne au regard de son projet personnalisé	7	Educatrice spécialisée
. Le compte rendu de l'intervention	1.75	
. La coordination et le travail en réseau avec les autres intervenants	1.75	
Professionalisation et construction de l'identité professionnelle	2	Directeur ESMS
CONTENUS DE FORMATION A TITRE INDICATIF ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE DF 3 (28h)		
L'intervention à domicile:		
. La spécificité et complémentarité de l'intervenant à domicile au sein des équipes pluri-professionnelles et en lien avec l'entourage familial et social	1	Educateur spécialisé
. L'intervention dans un espace privatif et ses enjeux	2	
. Les limites de l'intervention à domicile	2	
Participation au projet personnalisé		
. La planification, l'organisation et l'adaptation de l'intervention en lien avec l'encadrement et/ou le réseau d'intervenants de la personne	2	Educateur spécialisé
Les accompagnements spécifiques: spécificités des publics, des modalités de prises en charge, des moyens	7	
La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement	3	
La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance	3	
Contexte professionnel		
. Notions de droit du travail	2	Directeur ESMS
. Les différents statuts des salariés ou agent de la fonction publique intervenant à domicile	2	
. Les risques professionnels	2	
Professionalisation et construction de l'identité professionnelle	2	
CONTENUS DE FORMATION A TITRE INDICATIF ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE DF 3 (28h)		
L'intervention en structure		
. L'équipe pluri-professionnelle	1	Directeur ESMS
. Les partenaires: professionnels, familles, bénévoles	1	Directeur ESMS

. Les instances du travail en équipe, réunions et outils de transmission de l'information	2	Directeur ESMS
Participation à l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé	3	Educateur spécialisé
Accompagnements spécifiques: spécificités des publics, des modalités de prises en charge, des moyens	7	Educateur spécialisé
La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement	3	Educateur spécialisé
La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance	3	Educateur spécialisé
Contexte professionnel:		
. Notion de droit du travail	2	Directeur ESMS
. Les différents statuts des salariés ou agent de la fonction publique	2	Directeur ESMS
. Les risques professionnels	2	Directeur ESMS
Professionalisation et construction de l'identité professionnelle	2	Directeur ESMS
CONTENUS DE FORMATION A TITRE INDICATIF ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE DF 3 (28h)		
L'intervention en milieu scolaire et en accueil collectifs de mineurs		
. L'équipe de suivi en milieu éducatif	2	Educateur spécialisé
. Les partenaires	1	Educateur spécialisé
. Les outils institutionnels	1	Educateur spécialisé
Participation au projet personnalisé		
. Adaptation de l'accompagnant avec l'enseignant ou le professionnel éducatif de référence	4	Educateur spécialisé
. Transmission et communication professionnelles	1	Educatrice de jeunes enfants
Suivi et communication sur les évolutions du jeune	1	Educatrice de jeunes enfants
Accompagnements spécifiques :spécificités des publics, des modalités de prise en compte des moyens	7	Educatrice de jeunes enfants
La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement	3	Educatrice de jeunes enfants
La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance	3	Educatrice de jeunes enfants
Contexte professionnel		
. Notion de droit du travail	2	Directeur ESMS
. Les différents statuts de salariés ou agents de la fonction publique	2	Directeur ESMS

. Les risques professionnels	2	Directeur ESMS
Professionalisation et construction de l'identité professionnelle	2	Directeur ESMS
DOMAINE DE FORMATION 4		
Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne		
CONTENU DE FORMATION A TITRE INDICATIF SOCLE COMMUN - DF4 (70h)		
Socialisation et inscription dans la vie citoyenne		
. Notions, définitions et représentations	3	Educateur spécialisé
Les différentes dimensions d'accessibilité		
. Les différentes mesures de protection et de sécurité	7	Educateur spécialisé
. Partenaires et sources d'information nécessaires pour organiser et sécuriser les déplacements et/ou les démarches	3	Educateur spécialisé
. Ecoute et sécurisation de la personne	7	Educateur spécialisé
La famille et l'entourage		
. L'évolution sociologique de la famille	3	Educatrice spécialisée
. La parentalité	3	Educatrice spécialisée
. Les situations de handicap et la famille, vieillissement et famille	3	Educatrice spécialisée
. Relations des professionnels avec les familles et l'entourage: enjeux personnels et partenariats	7	Educatrice spécialisée
. Place de l'aidant	3	AMP
Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits	7	Directeur ESMS
Activités collectives:		
. Objectifs, mise en œuvre et évaluation d'une activité	10	Educateur spécialisé
. Techniques favorisant l'expression de soi	7	Educateur spécialisé
Professionalisation et construction de l'identité professionnelle	7	Educateur spécialisé
CONTENUS DE FORMATION A TITRE INDICATIF ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE DF 4 (42h)		
Techniques d'animation adaptées aux personnes en fonction de leurs habitudes, de leurs envies et de leurs repères culturels		
Communication verbale et non verbale.	12	Educateur spécialisé
Communication avec les familles et les aidants naturels		
. Les relations avec les membres de la famille et les aidants	3	Infirmière
. Les situations de crise au sein de la famille	6	Educatrice spécialisée
Prévention de l'isolement des personnes		
. Les relations avec l'entourage proche et le voisinage	3	Educateur spécialisé
. Repérage des activités proposées sur un territoire et de leur accessibilité	3	
Les conséquences de l'isolement des personnes	12	AMP

Professionalisation et construction de l'identité professionnelle	3	Educateur spécialisé
CONTENUS DE FORMATION A TITRE INDICATIF ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE - DF 4 (42h)		
Techniques éducatives et projet d'activité:		
. Activités collectives	2	Moniteur-Educateur
. Méthodologie du projet d'animation	2	
. Techniques éducatives et d'animation	6	
Notions d'apprentissage et de pédagogie: démarches et outils	6	Educateur spécialisé
Communication verbale et non verbale	6	
Communication avec les familles et les aidants	3	AMP
Prévention de l'isolement des personnes		
. Relations au sein de l'établissement et en dehors de l'établissement	2	AMP
. Repérage des activités proposées et de leur accessibilité	2	
Les conséquences de l'isolement des personnes	12	
Professionalisation et construction de l'identité professionnelle	1	
CONTENUS DE FORMATION A TITRE INDICATIF ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE - DF 4 (42h)		
Activités inclusives		
. Communication et médiation autour du handicap	3.5	Educatrice spécialisée
. Techniques éducatives et projet d'activité	3.5	Educatrice de jeunes enfants
. Activités collectives	3.5	
. Méthodologie du projet d'animation	3.5	
. Techniques éducatives et d'animation	3.5	
Notions d'apprentissage et de pédagogie: démarches et outils	3.5	Educateur spécialisé
Communication verbale et non verbale	3.5	
Communication avec les familles et les aidants	3.5	
Prévention de l'isolement des jeunes		
. Relations au sein des différents lieux de vie	3.5	Educatrice de jeunes enfants
. Mise en accessibilité des activités proposées et de leur accessibilité	3.5	Ergothérapeute
Les conséquences de l'isolement des personnes	3.5	Educateur spécialisé
Professionalisation et construction de l'identité professionnelle	3.5	

V. L'APPROCHE PEDAGOGIQUE

Les quatre domaines de compétences cités ci-dessus s'articulent de manière à définir, par le processus de formation, les postures d'accompagnement pour les AES.

Chacun des domaines de compétences apporte des connaissances précises qui permettent à l'AES d'adapter sa pratique professionnelle aux difficultés et pathologies rencontrées par l'utilisateur.

La formation dispensée permet un maillage entre les domaines de compétences. Au travers de leur spécificité, chaque domaine concourt à faire émerger chez les étudiants des représentations du métier et leur permet de construire progressivement leur identité professionnelle, leur éthique et de s'approprier les valeurs fortes du métier d'AES.

Chaque spécialité vient préciser les spécificités d'accompagnement avec un public donné ou dans un contexte précis.

Afin de favoriser l'intégration des savoirs apportés par la formation, une pédagogie participative, faite d'interactions et de mise en valeur des expériences individuelles sera menée.

Nous prendrons en compte les acquis individuels de chaque étudiant qui seront valorisés et complétés au cours de la formation.

Un suivi pédagogique individualisé est proposé et conseillé, tant sur le vécu de formation que sur la préparation des écrits professionnels, des écrits d'évaluation des domaines de compétences.

Pédagogie formative

Chaque étudiant se verra remettre, en amont des sessions de formation, un planning hebdomadaire indiquant les contenus qui seront étudiés.

Tout étudiant devra faire une recherche d'éléments en lien avec le cours. C'est à partir des éléments apportés par les étudiants que le formateur/enseignant introduira son propos. En fin de cours, une synthèse des éléments abordés sera transmise aux étudiants par mail.

Notre pédagogie nous incite à favoriser au maximum l'interaction avec les étudiants en veillant à ce que la qualité des échanges leur permette d'intégrer un maximum de connaissances. Ainsi, à chaque fin de journée, une demi-heure sera consacrée à un questionnaire écrit ou oral qui permettra de rectifier certaines erreurs de notation de contenu et d'évaluer la qualité de compréhension des élèves.

Un système de contrôle continu viendra ponctuer les sessions de formation. Il prendra la forme suivante :

- Devoirs sur table individuels équivalent en durée aux épreuves terminales,
- Devoirs personnels individuels et collectifs à partir de sujets donnant lieu à explorations,
- Exposés écrits et oraux à partir de sujets préalablement ou ultérieurement traités en cours.

Pédagogie participative

Les étudiants sont au cœur du dispositif de formation.

L'intégration des savoirs et leur utilisation pratique seront favorisés par une pédagogie participative. Pour chaque domaine de compétence et chaque intervention, nous favoriserons l'interaction dite « directe »

qui ponctuera le cours magistral. Pour certains aspects théoriques, des ateliers pratiques seront mis en place afin de favoriser la réflexion de groupe en s'appuyant sur les expériences et les acquis de chacun.

Bien que cette formation nécessite la mise en œuvre de cours magistraux (pédagogie asymétrique), nous tenterons de s'appuyer sur une approche symétrique de l'enseignement. C'est-à-dire renforcer les acquis des étudiants en matière d'approche médico-sociale afin qu'ils puissent s'appuyer sur leur apports personnels et professionnels dans leur futur métier d'AES.

En fonction des spécialités choisies, il sera demandé aux étudiants d'étayer les thèmes abordés en socle commun et en module de spécialité par des travaux personnels, des études de cas permettant d'approfondir les notions et d'affiner l'analyse. Ces travaux seront étayés lors de Travaux dirigés avec un accompagnement pédagogique en sous-groupe.

VI. LA DYNAMIQUE DES STAGES

Au cours de la formation, les étudiants sont mis en situation professionnelle au travers de deux stages. Les stages doivent englober les Quatre domaines de compétences en socle commun, mais aussi répondre aux attentes quant à la spécialité choisie.

Les stages ont une place importante dans le dispositif de formation.

L'alternance de ces derniers avec la formation permet une mise en pratique des compétences abordées, mais aussi une remise en question sur le terrain des pratiques professionnelles et ainsi, un réajustement des postures éducatives et soignantes.

Le lien entre le lieu de formation et le lieu de stage professionnalisant est primordial, il s'insère pleinement dans le suivi pédagogique de l'étudiant.

Ainsi, la place du tuteur sur site qualifiant est essentielle afin d'étayer les connaissances de l'étudiant, de lui faire un retour sur sa pratique.

Dans le cadre d'un partenariat, une convention de site qualifiant précise les modalités d'accompagnement des stagiaires. Le site qualifiant est comme l'établissement de formation, un lieu d'acquisition de compétences, ce qui suppose un engagement réel dans le dispositif de formation.

VII. LES MODALITES D'EVALUATIONS

1. Les évaluations Formatives et le suivi individualisé

Dans le cadre de la formation d'AES, des évaluations intermédiaires seront organisées dans les conditions d'examen. Il s'agira essentiellement de contrôles de connaissances qui permettront aux étudiants de se situer dans leur parcours de formation, de connaître leurs points forts et les points à retravailler en vue de valider les quatre domaines de compétences.

En outre, des entretiens pédagogiques individuels seront mis en place en milieu de parcours (6 mois) et en fin de formation afin de faire le point avec chaque étudiant sur son vécu de formation, ses acquis, ses attentes.

Deux devoirs sur table seront organisés durant l'année de formation. Egalement, un travail sur des cas concrets, des mises en situation sous forme de jeux de rôles permettront d'évaluer la pertinence et les capacités d'analyse des étudiants.

Sur le terrain de stage, deux bilans au moins sont effectués par le site qualifiant, en lien avec l'institut de formation.

2. Les évaluations certifiantes

Chaque domaine de compétence est évalué en vue de la certification du diplôme. Cette certification est définie par l'arrêté du 29 Janvier 2016.

DC	Intitulé de l'épreuve	type d'épreuve	Coeff	cadre et lieu	Validation
1	Note de réflexion sur le positionnement professionnel	Contrôle continu + Epreuve de fin de formation (2 heures)	1	institut	Moyenne des deux notes
1	Notes de pratique professionnelle	Notes de pratique professionnelle (moyennes notes de stage sur DC)	1	terrain de stage	
2	Dossier de pratique professionnelle	Evaluation écrite du dossier	1	institut	moyenne des notes
2	Oral dossier de pratique professionnelle	Soutenance orale (30 minutes) jury: 1 pro, 1 formateur	1	institut	
2	Notes de pratique professionnelle	notes de pratique professionnelle (moyennes notes de stage sur DC)	2	terrain de stage	
DC	Intitulé de l'épreuve	type d'épreuve	Coeff	cadre et lieu	Validation

3	Notes de pratique professionnelle	notes de pratique professionnelle (moyennes notes de stage sur DC)	1	terrain de stage	moyennes des notes
3	Oral collectif étude de situation	épreuve orale étude de situation en lien avec spécialité (30 minutes) 1 représentant de l'institut + Jury	1	institut	
4	Exposé	exposé d'un projet	2	institut	moyennes des notes
4	Evaluation de stage	notes de pratique professionnelle (moyennes notes de stage sur DC)	1	terrain de stage	

VIII. LA VALIDATION DU DIPLOME D'ETAT

En référence à l'Arrêté et au Décret du 29 janvier 2016, sont déclarés reçus au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier et suivi l'intégralité des enseignements.

Le DE AES est délivré par la Direction Régionale en charge de l'Économie, de l'emploi et des Solidarités (DRETS) aux candidats admis par le jury.

Dès promulgation des résultats, une attestation de réussite est adressée aux candidats inscrits sur la liste des admis.

Le diplôme et les dossiers pédagogiques seront remis aux admis dans le mois qui suit le jury.

IX. L'EQUIPE DE FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE

La formation est dispensée par des formateurs spécialisés dans le champ médico-social.

Au regard du contenu de formation, une équipe pluridisciplinaire interviendra en formation. Ainsi, les intervenants sont recrutés à partir de compétences spécifiques (psychologue, éducateur spécialisé, AMP, infirmier, assistant de service social, techniciens de l'animation, etc.).

1. Equipe encadrant la formation AES

Sous la responsabilité technique du Responsable pédagogique AES:

Responsable de formation
Psychologue clinicienne
Educatrice spécialisée
Ergothérapeute
Infirmière Diplômée d'Etat
Aide-Médico-Psychologique
Cadre socio-éducatif
Cadre de santé
Directeur d'établissement
Moniteur-Éducateur

X. LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Responsabilisation de l'élève dans son parcours de formation,

Collaboration étroite entre le lieu de professionnalisation et le centre de formation :

- Désignation d'un tuteur.
- Deux visites par le formateur sur le lieu de professionnalisation au cours de la formation.

Soutien scolaire individualisé :

- Deux entretiens de suivi pédagogique pendant la formation,
- Cours d'aide méthodologique et de soutien aux travaux scolaires,
- Entraînement renforcé aux épreuves d'examen.

Accompagnement de l'élève dans l'élaboration de son projet professionnel :

- Aide et conseil pour la recherche des stages ou des terrains employeurs,
- Orientation professionnelle après l'obtention du diplôme,
- Conseil et soutien pour préparation des concours d'entrée aux formations de moniteur éducateur et éducateur spécialisée.

La formation repose sur la validation des attitudes humaines : respect de l'autonomie, de la dignité, de l'individualité de chaque personne accompagnée :

- La maîtrise des compétences techniques et relationnelles seul gage d'interventions de qualité,
- Le sens des responsabilités et de l'engagement vis-à-vis des personnes aidées, des collègues de l'équipe pluridisciplinaire, des élèves du groupe de formation,
- L'implication professionnelle à l'école et sur les terrains.